

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance extraordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 7 avril 2020 à 15 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par conférence téléphonique tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

7 avril 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Sylvie Noël, Louiseville

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

La séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi par un avis de convocation par courriel envoyé à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie par Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier. Une copie de cet avis est versée au dossier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ainsi que le courriel de confirmation de chacun des membres ayant reçu l'avis de convocation.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 15 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Horaire de travail des opérateurs
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

2020-04-054 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour modifié ci-dessus.

3. HORAIRE DE TRAVAIL DES OPÉRATEURS

CONSIDÉRANT QUE la pandémie actuelle de Covid-19 peut grandement affecter le personnel de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie, en tant qu'employeur, se doit de protéger la santé et la sécurité de son personnel;

CONSIDÉRANT QUE des propositions avaient été faites de retirer préventivement un opérateur à chaque semaine en rotation ou de réduire le nombre d'heures des employés;

CONSIDÉRANT QUE la Régie offre un service essentiel à la population et qu'elle doit poursuivre ses activités;

CONSIDÉRANT les mesures d'hygiène et de distanciation rigoureuses mises en place;

CONSIDÉRANT QU'un employé de la Régie est déjà en isolement;

POUR CES MOTIFS :

2020-04-055 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'horaire de travail des opérateurs reste inchangé;

QUE l'employé en isolement demeure à la maison deux jours supplémentaires à la fin de sa période d'isolement pour faire du télétravail.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2020-04-056 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 16 h 10.

Présidente

Secrétaire-Trésorier

